



Consignes Passagers Trains à Vapeur

Les mesures sanitaires mises en œuvre par l'Association Chemin de Fer de la Vendée pour garantir la sécurité des passagers du Train à Vapeur :

- Réservation obligatoire avec paiement en ligne,
- Port du masque obligatoire par les passagers (enfant à partir de 11 ans), les personnels bénévoles et salariés,
- Séparation d'un mètre entre chaque passager dans la file d'attente pour le retrait des billets. Il est demandé qu'une seule personne se présente pour le retrait d'un ou plusieurs billets,
- Protection des espaces de vente (billetterie et boutique),
- Limitation du nombre de places dans le train pour respecter la distance physique entre chaque passager ou groupe familial,
- Distribution de gel hydro alcoolique en gare et à bord du train,
- les « gestes barrières » sont rappelés par affichage en gare et à bord des trains,
- Placement numéroté à bord des trains avec obligation de conserver sa place et interdiction de tout déplacement non utile dans le train lors du voyage,
- Désinfection totale du train (sièges, accoudoirs, portes, poignée, sol, vitres...) et de la gare après chaque voyage.

Chemin de Fer de la Vendée

2 bis, avenue de la gare - BP 80010 - 85 291 Mortagne-sur-Sèvre Cedex – Tél. 02 51 63 02 01

chemindefer.vendee@wanadoo.fr - www.vendetrain.fr

Association déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 – N° SIRET 392 902 31800030 – APE 9329Z